



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

<p>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</p> <p>****</p> <p>Bureau de la réglementation et des élections</p>	<p><b>ARRÊTÉ n° HC / 652 / DIRAJ / BRE du 27 MAI 2014</b></p> <p>portant institution d'une commission de recensement général des votes à l'occasion de l'élection d'un député à l'Assemblée nationale pour la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Polynésie française des samedis 14 et 28 juin 2014</p>
--	--

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2014-458 du 7 mai 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (1<sup>ère</sup> circonscription de la Polynésie française) ;

Vu l'ordonnance n°27/ORD/PP.CA/14 du 16 mai 2014 du Premier président de la Cour d'appel de Papeete ;

Vu le courrier n° 1181/2014/APF/SG/SS/mct du 15 mai 2014 de Monsieur le Président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué, à l'occasion de l'élection d'un député à l'Assemblée nationale pour la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Polynésie française des samedis 14 et 28 juin 2014, une commission de recensement général des votes.

**Article 2** : La commission est composée comme suit :

Pour le premier tour :

- M. Francis JULLEMIER-MILLASSEAU, président du tribunal de première instance de Papeete, président ;
- M. Lionel BRUNO, vice-président placé auprès du premier président de la cour d'appel de Papeete, membre ;
- M. Gérard JOLY, vice-président au tribunal de première instance de Papeete, membre ;
- Mme Sandra MANUTAHU épouse LEVY-AGAMI, représentante à l'assemblée de la Polynésie française, membre ;
- M. Jocelyn GUINEE, chef du bureau de la réglementation et des élections au haut-commissariat de la République, membre.

Pour le second tour :

- M. Francis JULLEMIER-MILLASSEAU, président du tribunal de première instance de Papeete, président ;
- M. Eric SEVERE-JOLIVET, vice-président au tribunal de première instance de Papeete, membre ;
- Mme Geneviève DURAND-CIABRINI, juge au tribunal de première instance de Papeete, membre ;
- Mme Sandra MANUTAHI épouse LEVY-AGAMI, représentante à l'assemblée de la Polynésie française, membre ;
- M. Jocelyn GUINEE, chef du bureau de la réglementation et des élections au haut-commissariat de la République, membre.

**Article 3** : Le recensement des votes aura lieu les **lundis 16 et 30 juin 2014, à partir de 9 h**. Le siège de la commission est fixé au haut-commissariat de la République, avenue Pouvanaa a Oopa à Papeete.

Les travaux de la commission ne sont pas publics, mais les mandataires des listes de candidats en Polynésie française peuvent y assister.

**Article 4** : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le président de la commission de recensement général des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la Polynésie française*.

 Pour le Haut-Commissaire  
par délégation,  
Le Secrétaire général  
du Haut-Commissariat  
**Gilles CANTAL**